



KPMG SA
46 rue Louis Eudier
Immeuble Courbet Plaza
76063 Le Havre

Association EM Normandie

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 juillet 2023
Association EM Normandie
20 quai Frissard 76600 Le Havre

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
46 rue Louis Eudier
Immeuble Courbet Plaza
76063 Le Havre

Association EM Normandie

20 quai Frissard 76600 Le Havre

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 juillet 2023

À l'assemblée générale de l'Association EM Normandie,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association EM Normandie relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er août 2022 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'Association constitue des dépréciations des créances clients selon les modalités décrites dans la note "Créances" de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société, décrite dans la note "Créances" de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondage, l'application de cette approche.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Havre, le 4 janvier 2024

KPMG S.A.



Thomas Fécamp

Associé

BILAN ACTIF

Exercice au : 31/07/2023

ACTIF	31/07/2023		31/07/2022	
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	159 837		159 837	56 241
Concessions, brvts, licences, marques, drts & val.similaires	4 103 579	2 038 609	2 064 970	570 142
Droit au bail				
Autres				16 038
Immobilisations incorporelles en cours	172 806		172 806	1 336 324
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	211 938	204 268	7 670	11 196
Installations techniques, matériels, et outillage industriels	203 941	166 532	37 409	67 001
Autres	14 130 459	7 341 657	6 788 803	6 094 464
Immobilisations mises en concession				
Immobilisations corporelles en cours	506 183		506 183	
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	3 154 335		3 154 335	2 872 335
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	61 149		61 149	63 261
Autres immobilisations financières	273 104		273 104	276 684
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	22 977 332	9 751 066	13 226 265	11 363 683
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production [biens et services]				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	205 211		205 211	647 140
Créances				
Clients et comptes rattachés	16 726 288	2 854 671	13 871 617	12 754 637
Autres créances	2 468 606		2 468 606	1 244 748
Divers				
Valeurs mobilières de placement :				
Disponibilités	2 767 874		2 767 874	5 972 919
Charges constatées d'avance	2 845 174		2 845 174	2 579 035
TOTAL ACTIF CIRCULANT	25 013 153	2 854 671	22 158 482	23 198 479
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL	47 990 485	12 605 737	35 384 748	34 562 162
(1) Dont droit au bail				
(2) dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF (avant répartition)

PASSIF	31/07/2023	31/07/2022
Fonds associatifs sans droit de reprise	525 025	525 025
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	7 554 136	6 126 081
RESULTAT DE L'EXERCICE	105 830	1 428 054
Subventions d'investissement	165 574	136 854
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	8 350 565	8 216 015
Apport		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatif avec droit de reprise :		
Résultat sous contrôle		
Droits des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques	174 500	
Provisions pour charges	822 016	856 329
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	996 516,00	856 329,00
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès établissements de crédits	8 308 768	8 456 420
Emprunts et dettes financières diverses	7 206	1 506 461
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours	2 877 314	2 902 107
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	6 827 753	4 740 803
Dettes fiscales et sociales	6 687 561	5 845 221
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	621 704	501 013
Autres dettes	64 861	87 786
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	642 499	1 450 007
DETTES	26 037 667	25 489 819
Ecarts de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	35 384 748	34 562 162

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services :		
Vente de Biens	27	
dont ventes de dons en nature		
Vente de prestations de services	67 552 066	59 344 433
dont parrainages		
Produits de tiers financiers :		
Concours publics et subventions d'exploitation	2 833 690	2 449 960
Versements des fondateurs ou consommation de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public :		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donation et assurance-vie		
Reprise des amortissements, dépréciations, provisions et transfert de charges	1 848 823	328 221
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	464 575	119 808
Total I	72 699 181	62 242 423
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation des stocks		
Autres achats et charges externes	32 338 397	25 727 114
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	926 860	1 102 213
Salaires et traitements	21 666 602	20 082 114
Charges sociales	10 101 839	9 261 348
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :		
Dotation aux provisions	3 424 713	2 719 681
Report en fonds dédiés		
Autres charges	2 437 465	1 824 095
Total II	70 895 874	60 716 566
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 803 307	1 525 857
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 778	2 652
Reprises sur provisions, dépréciation et transferts de charges		
Différences positives de change	1 917	3 882
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	5 696	6 534
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 498 017	70 779
Différences négatives de change	2 369	3 483
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	1 500 386	74 262
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-1 494 691	-67 728

3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	308 616	1 458 129
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	14 610	14 045
Sur opérations en capital	70 942	334 490
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	85 551	348 535
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	113 123	28 914
Sur opérations en capital	715	349 696
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	174 500	
Total VI	288 338	378 610
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-202 786	-30 075
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des PRODUITS (I + III + V)	72 790 428	62 597 492
Total des CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	72 684 598	61 169 438
EXCEDENT OU DEFICIT	105 830	1 428 054

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	0	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	0	0